

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

Convocation en date du 3 juin 2026,

Nombre de délégués en exercice : 42

Sous la présidence de Bernard PERRET

N° D2026031

Objet : Décision modificative

n°1/2026

Secrétaire de séance : M. Patrick LEVET

Nombre de membres	
En exercice	Votants
42	38
Pour	38
Contre	0
Abstention	0

Présents :

GBA : Jean Pierre ARRAGON – Christelle BERARDAN - Jean Luc EMIN – Isabelle FLAMAND - Patrick LEVET – MONTEIRO Rita – Andy NKUNDIKIJE – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Christine PIOTTE - Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Béatrice DALMAZ – Vincent MANCUSO - Laurent REYMONT BABOLAT - Fabien THOMAZET – Frédéric TOZEL

CCD : Jean Paul COURRIER - Christophe MONIER –

CCMP : Georges BAULMONT – Valérie BERGER - Claude CHARTON

3 CM : Jean Christophe DETRE – Franck GENILLON

CCBS : Eric DIOCHON - Philippe PLENARD – Dominique SAVOT

CCRAPC : Vincent BOURDEAUDUCQ – Christophe FOURNIER

CCV : Claude JACQUET

Excusés remplacés par le suppléant :

GBA : Bernard BIENVENU remplacé par Isabelle FRANCK

CCPA : Jean Louis GUYADER remplacé par Elisabeth LAROCHE -

Eric BEAUFORT remplacé par Daniel MARTIN

Excusés ayant donnés procuration :

CCPA : Serge MERLE pouvoir à Vincent MANCUSO – Jean Marc RIGAUD pouvoir à Béatrice DALMAZ

CCD : Isabelle DUBOIS pouvoir à Christophe MONIER – Patrick MATHIAS pouvoir à Jean Paul COURRIER

Excusés :

GBA: Jonathan GINDRE

CCD: Caroline BASTOUL

3CM : Philippe BELAIR

Absent :

HBA : Laurent COMTET

Des transferts de crédits entre opérations en investissements sont nécessaires.
 Il y a ainsi lieu de procéder à la décision modificative n°1/2026 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

		BP 2026	DM 1	TOTAL
INVESTISSEMENT - Dépenses				
2315-108	Couverture casier 1	91 346.33	+4 000.00	95 346.33
2315-136	Couverture casier 3	245 512.57	+ 12 000.00	257 512.57
2315-121	Bassin de stockage pré-traitement	135 585.52	+ 15 500.00	151 085.52
2315-150	Couverture casier 4	156 597.65	+ 12 000.00	168 597.65
2315_156	Aménagement casier 6	5 000.00	1 500.00	6 500.00
2315-160	Alvéole AM2 amiante	86 000.00	-45 000.00	41 000.00
TOTAL DM 1/2026			0,00	

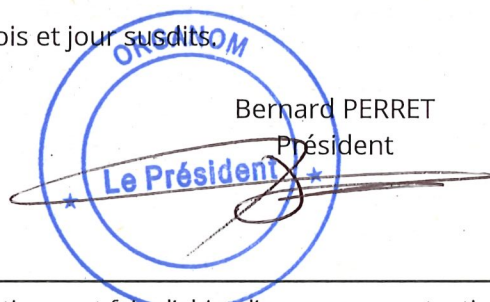
Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57,
 Vu la délibération n°D2022031 du 5 juillet 2022 relatif à l'adoption de la nomenclature M.57 au 1^{er} janvier 2023,
 Vu la délibération n°D2026005 du 10 février 2026 approuvant le budget primitif 2026,
 Vu l'avis favorable émis par le bureau en date du 2 juin 2026,
 Vu la délibération du 9 juin 2026 relatif au règlement budgétaire et financier,

Le Comité syndical,
 Oui l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 telle que détaillée ci-dessus,
AUTORISE le Président à signer et intervenir.

Fait à Viriat, les an, mois et jour susdits

Bernard PERRET
 Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.